

C'est ainsi qu'une nouvelle division des districts d'inspection catholiques serait actuellement nécessaire. Le dernier remaniement de ces districts date de 10 ans. Depuis, la population a notablement augmenté de même que le nombre des écoles. Voici l'augmentation que je constate de 1904 à 1912-13.

	1904	1912-13
Nombre des écoles catholiques.....	5,350	5,920
Municipalités scolaires.....	1,132	1,255
Arrondissements scolaires.....	5,074	5,587
Nombre des élèves catholiques.....	263,099	362,934

On voit par cette statistique combien s'est accrue la somme de travail imposée aux inspecteurs.

Lors du remaniement de 1904, on fixa approximativement à 150 le nombre des écoles qu'un inspecteur aurait à visiter, et les règlements n'exigeaient qu'une visite d'inspection par année. Aujourd'hui, ils prescrivent deux visites annuelles et le travail des inspecteurs se trouve par conséquent doublé.

Dans certaines parties de la province, comme dans les régions de Pontiac, du Témiscamingue, de la Baie-des-Chaleurs et autres, les inspecteurs ont quelquefois de grandes distances à parcourir pour se rendre d'une école à l'autre, et cela par des chemins impraticables. Et même pour ce qui est du district d'inspection qui comprend le comté de Pontiac et une partie de celui d'Ottawa, l'inspecteur écrit que le territoire qu'il a à desservir est trop étendu pour lui permettre de faire deux visites annuelles.

Dans la région de Témiscouata, M. l'inspecteur Nansot à 197 écoles sous contrôle et 9 écoles indépendantes, soit 206 écoles à visiter.

Le district d'inspection de Montréal, renferme 56 municipalités, 109 écoles sous contrôle comprenant 1,505 classes.

Le Comité catholique a déjà demandé la nomination de trois nouveaux inspecteurs pour le Témiscamingue, Témiscouata et Montréal, et il faudrait sans doute en ajouter quelques autres pour que l'inspection officielle ait toute son efficacité.—(à suivre).

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Surintendant.

Aux Instituteurs et aux Institutrices

Nous attirons l'attention des instituteurs et des institutrices sur l'avis que nous donnons aux secrétaires-trésoriers dans la dernière page de la présente livraison. Nous invitons les commissions scolaires, chaque fois qu'il y a plus d'un maître ou d'une maîtresse dans une école, à abonner tout le personnel enseignant de la municipalité. Ainsi, chaque instituteur et chaque institutrice recevrait *L'Enseignement Primaire*.